

QUE monsieur Georges Montplaisir, directeur des finances, École des Hautes Études Commerciales de Montréal, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Hubert Barbeau;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Francine Harel Giasson, professeure titulaire, École des Hautes Études Commerciales de Montréal;

— madame Mirabel Paquette, directrice du marketing et des communications, Stikeman Elliott, en remplacement de monsieur Moréno Dumont;

— M^e Stéphane Pitre, avocat associé, Borden Ladner Gervais, en remplacement de monsieur Jean-Marie Toulouse.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55645

Gouvernement du Québec

Décret 484-2011, 11 mai 2011

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe c de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de six personnes nommées par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dont deux étudiants de l'université constituante, nommés pour deux ans et désignés par les étudiants de cette université;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 201-2009 du 12 mars 2009, mesdames Stéphanie Bernier et Charlotte Guay Dussault étaient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01), si aucune association ni aucun regroupement n'est accrédité pour représenter les élèves ou les étudiants du groupe visé, les nominations pour ce groupe sont faites selon ce que détermine l'établissement;

ATTENDU QU'aucune association étudiante ni aucun regroupement d'associations n'est accrédité pour représenter l'ensemble des étudiants de l'Université du Québec à Montréal auprès des divers conseils, commissions, comités ou autres organismes de cet établissement;

ATTENDU QUE l'Université du Québec à Montréal a tenu un appel de candidatures suivi d'un scrutin afin de désigner deux étudiants pour devenir membres du conseil d'administration de cet établissement;

ATTENDU QUE messieurs Jean-François Meilleur et Samuel Ragot ont obtenu le plus de suffrages lors de ce scrutin;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, à titre de personnes désignées par les étudiants, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— monsieur Jean-François Meilleur, étudiant à la maîtrise en éducation, en remplacement de madame Stéphanie Bernier;

— monsieur Samuel Ragot, étudiant à la maîtrise en science politique, en remplacement de madame Charlotte Guay-Dussault.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55646